

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Climate Change

Compartiment de KBC Eco Fund

Classic Shares: BE0946844272 (Code ISIN - parts de capitalisation), BE0946843266 (Code ISIN - Parts de distribution)

géré par KBC Asset Management NV

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La gestion de KBC Eco Fund Climate Change tend à vous offrir un rendement en investissant dans le domaine du changement climatique et/ou de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le fonds investit, directement ou indirectement (par l'intermédiaire de fonds pour 10% de ses actifs au maximum), un maximum de ses actifs dans des actions d'entreprises actives, de façon responsable*, dans ce domaine.

Ces entreprises réalisent une part importante de leur chiffre d'affaires en proposant des produits et des services qui visent à lutter contre les causes du changement climatique et/ou en s'attachant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le fonds poursuit des objectifs d'investissement responsable sur la base d'une double approche: un screening négatif et une méthodologie de sélection positive. Cette approche sera progressivement mise en œuvre au sein du portefeuille à partir du 2 septembre 2022. Le screening négatif signifie que le fonds ne peut pas investir dans des actifs d'entreprises qui sont exclues sur la base de critères d'exclusion (liés entre autres au tabac, aux jeux de hasard et aux armes). Vous trouverez de plus amples informations sur la politique d'exclusion sur www.kbc.be/documentation-investissements > Politique d'exclusion pour les fonds d'investissement responsables.

La méthodologie de sélection positive correspond à l'objectif d'investissement responsable: contribuer à un défi spécifique en matière de durabilité, en l'occurrence la lutte contre le changement climatique et/ou la réduction des gaz à effet de serre.

Il s'agit, par exemple, des activités suivantes: entreprises actives dans le domaine de l'eau, des énergies alternatives, des économies d'énergie, du recyclage et du traitement des déchets. Seules les entreprises qui consacrent au moins 10% de leurs activités à cet objectif entrent en considération pour faire partie de l'univers. En outre, le fonds fixe un objectif au niveau du portefeuille: la moyenne pondérée du portefeuille est calculée en termes de pertinence thématique sur la base des chiffres d'affaires individuels. Ce chiffre ne peut jamais être inférieur à 50%. De plus amples informations sur la méthodologie de sélection positive et les objectifs concrets du fonds sont disponibles sur www.kbc.be/documentation-investissements > Politique d'investissement pour les fonds d'investissement responsables.

KBC Eco Fund Climate Change peut investir dans une certaine mesure en produits dérivés*. D'une part, cette limitation implique que les produits dérivés peuvent contribuer à atteindre les objectifs d'investissement (par exemple en augmentant ou en diminuant l'exposition à un ou plusieurs segments du marché dans la stratégie d'investissement).

D'autre part, les produits dérivés peuvent être utilisés pour neutraliser la sensibilité du portefeuille à une donnée du marché (comme la couverture d'un risque de change).

Le gestionnaire peut faire un usage substantiel d'instruments dérivés portant sur des actifs émis par des émetteurs qui n'ont pas un caractère responsable.

Le fonds fait l'objet d'une gestion active sans utilisation d'un benchmark.

La devise du fonds est l'euro.

Vous pouvez opter pour des parts de capitalisation ou des parts de distribution. Si vous optez pour des parts de capitalisation, le fonds réinvestit les revenus perçus comme précisé dans le prospectus. Si vous optez pour les parts de distribution, le fonds peut verser la totalité ou une partie des revenus perçus aux moments indiqués dans le prospectus (pour tout complément d'information, voir le point intitulé 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus). Les ordres relatifs à des parts du fonds sont exécutés quotidiennement (pour plus d'informations, voir le point intitulé 'Informations concernant les actions et leur négociation' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce chiffre est déterminé sur la base de données du passé. Les données du passé ne sont pas toujours un indicateur fiable du rendement et du risque futur.

L'indicateur de risque et de rendement fait l'objet d'évaluations régulières et ce chiffre peut donc évoluer à la hausse ou à la baisse.

Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible. Ce chiffre indique à la fois le rendement potentiel du fonds et le risque qui va de pair avec ce rendement. Plus le chiffre est élevé, plus le rendement potentiel est élevé mais plus ce rendement est difficile à prévoir. Des pertes sont également possibles.

Le chiffre est calculé pour un investisseur en euros.

Pourquoi l'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est-il de 6 ?

6 est un indicateur typique pour un fonds d'actions hautement sensible au marché. Les actions n'offrent en effet pas de rendement garanti et leur valeur peut fortement fluctuer.

Investir dans ce fonds comporte en outre :

- un risque de change élevé: en investissant en titres libellés dans d'autres devises que l'euro, le risque que la valeur d'un investissement puisse être influencée par des fluctuations des cours de change est réel.
- un de facteurs externes moyen: il y a une dépendance vis-à-vis des politiques sur le changement climatique.
- un risque de concentration moyen: les investissements sont concentrés en actions d'entreprises qui opèrent de manière responsable dans la lutte contre le changement climatique et/ou qui se concentrent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- un risque de liquidité moyen: en investissant sur un thème pouvant inclure des sociétés à capitalisation boursière réduite, l'investisseur court le risque de ne pouvoir vendre une position à temps et pour un prix raisonnable.

Il n'y a pas de protection du capital.

FRAIS

Les frais acquittés servent entre autres à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle de l'investissement. Pour tout complément d'information sur les frais, lire 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%	Le pourcentage indiqué est le <i>maximum</i> pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, ces frais peuvent être moindres. Nous vous invitons à consulter votre conseil financier ou votre distributeur afin d'obtenir le montant réel de ces frais. Si vous souhaitez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment, vous aurez à supporter des Frais de sortie de l'ancien compartiment et des Frais d'entrée du nouveau compartiment (pour tout complément d'information, voir le point 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus).
Frais de sortie	5,00% en cas de sortie dans le mois qui suit l'entrée	
Changement de compartiment		

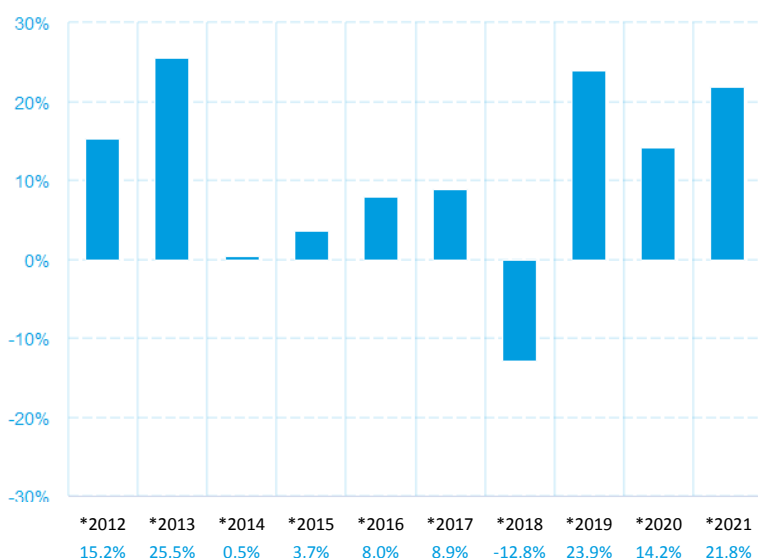
Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1,77%	Les frais courants sont basés sur ceux de l'exercice clôturé au 31 août 2022. Le chiffre n'inclut pas les frais de transaction, sauf si le fonds paie des frais d'entrée ou de sortie lorsqu'il investit dans des parts d'autres fonds. Ces frais peuvent varier d'une année à l'autre.
----------------	-------	---

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

PERFORMANCES PASSES



Ce graphique reproduit les informations propres aux parts de capitalisation.

Les performances passées du fonds n'ont aucune valeur comme indicateur des performances futures.

Le calcul des performances passées tient compte de tous les frais et commissions, à l'exception des taxes et frais d'entrée et de sortie

* Ces résultats ont été obtenus dans des conditions qui n'ont plus cours actuellement.

Année de lancement: 2007

La devise du fonds est: l'euro

■ Rendement fonds sur une base annuelle

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire de KBC Eco Fund est KBC Bank NV.

Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire du prospectus et du dernier rapport annuel et semestriel en néerlandais ou anglais dans toutes les agences des organismes assurant le service financier KBC Bank NV ou KBC Asset Management NV (Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles) et sur le site internet: www.kbc.be/kiid.

La dernière valeur nette d'inventaire* peut être consultée sur le site www.beama.be. Toute autre information pratique, peut être consultée sur le site www.kbc.be/kiid. Des informations actualisées sur la politique de rémunération (telle que décrite dans le prospectus à la section "Société de gestion") sont fournies sur le site www.kbc.be/documentation-investissements (Politique de rémunération) et peut être obtenu gratuitement dans toutes les agences des organismes assurant le service financier KBC Bank NV.

Ce compartiment est régi par la législation fiscale belge. Ceci peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle.

La responsabilité de KBC Asset Management NV ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de KBC Eco Fund.

Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit **Classic Shares**, une catégorie d'actions de **Climate Change**, un compartiment de la sicav* de droit belge KBC Eco Fund. Cette sicav répond aux normes de la Directive UCITS V.

Le prospectus et les rapports périodiques sont établis par la sicav.

Chaque compartiment de KBC Eco Fund doit être considéré comme une entité distincte. Vos droits en tant qu'investisseur se limitent aux actifs de ce compartiment. Les obligations d'un compartiment sont uniquement couvertes par les actifs de celui-ci. Vous pouvez échanger vos parts dans ce compartiment contre des parts d'un autre compartiment. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter les informations relatives à ce compartiment dans le prospectus, voir le point intitulé 'Informations concernant les actions et leur négociation' des informations relatives à ce compartiment.

Ce fonds est agréé en Belgique et réglementé par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

KBC Asset Management NV est agréée en Belgique et réglementée par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 octobre 2022.

* voir le glossaire explicatif sur les informations clés pour l'investisseur en annexe ou sur le site www.kbc.be/kiid.